

Note de Rétablissement des Faits : Projet de Valorisation Énergétique Organom

1. La Vérité sur les Coûts et la Responsabilité de Gestion

L'opposition avance un coût de traitement de **400 € la tonne**, mais ce calcul est complètement erroné et décontextualisé.

- **Comparaison trompeuse** : Comparer Organom au SITOM Nord-Isère (129 €/t) est intellectuellement malhonnête. Le SITOM ne gère ni site d'enfouissement, ni les quais de transfert dont bénéficie pourtant directement la CCPA.
- **La contribution par habitant (120 €/t)** : Ce montant correspond aux charges fixes et aux investissements passés. Refuser de l'assumer aujourd'hui est une forme d'irresponsabilité envers les engagements pris par les prédécesseurs.
- **Coût de l'inaction** : Stopper l'usine Ovade en plein amortissement comptable et

financier forcerait à provisionner l'arrêt et la déconstruction. Pour la seule CCPA, cela représenterait une folie financière de **30 millions d'euros**, sans aucune solution de remplacement pour le territoire. Cela s'appelle t'il défendre ses habitants ? 375€ / habitant plus le coût annuel normal des déchets soit environ autant .

2. Unité Ovade : Une Excellence Technique Méconnue

Contrairement aux affirmations sur l'obsolescence du Tri-Mécano-Biologique (TMB):

- **Spécificité d'Ovade** : L'usine dispose d'un système de nettoyage du digestat unique au monde. Ses taux d'impuretés sont largement inférieurs aux normes (sous les 0,5 % et même 0,3 %), rendant les critiques globales sur le plastique (0,6 %) et le verre (0,8 %) hors sujet pour ce site spécifique.
- **Pérennité du compost** : L'affirmation selon laquelle le compost ne sera plus épandable est fausse. Un amendement législatif,

soutenu par le Gouvernement, sécurise l'épandage futur. L'investissement supplémentaire de 9 à 11 millions d'euros mentionné par l'opposition est donc inutile pour Ovade.

- **Non-concerné par les fermetures** : Si l'ADEME envisage la fermeture de certaines unités, Ovade ne fait absolument pas partie de cette liste, un point pourtant répété à maintes reprises.

3. La Chaufferie CSR : Un Exutoire Indispensable

La chaufferie n'est pas "un projet de chauffage urbain" financé par erreur par Organom.

- **Finalité technique** : Elle est l'exutoire nécessaire pour traiter les refus de l'usine Ovade qui, selon le SRADDET, s'inscrivent dans un surplus régional de **700 000 tonnes de CSR** sans solution de traitement.
- **Réalité des coûts** : Le passage de 35 M€ à 61 M€ s'explique par une évolution majeure du projet. Il ne s'agit plus de la

même installation : la nouvelle chaufferie est plus performante, valorise la chaleur en électricité et a dû absorber le surcoût de **30 % lié à la crise ukrainienne.**

4. Gouvernance et Transparence du Marché

La contestation du Marché Global de Performance devant le Tribunal Administratif repose sur des bases fragiles:

- **Accès aux documents** : Les élus avaient toute latitude pour consulter les dossiers. Si certains, par désintérêt ou complexité, n'ont pas exercé ce droit, cela ne constitue pas un défaut de transparence d'Organom.
- **Études financières** : Les analyses et réactualisations ont été présentées des dizaines de fois en comité. Dire que les études d'impact sur le fonctionnement n'ont pas été produites est un mensonge.
- **Conflit d'intérêt imaginaire** : Prétendre que Grand Bourg Agglomération (GBA) est en conflit d'intérêt est fallacieux. En tant que membre, GBA a pleinement joué son rôle en proposant une solution de

traitement réaliste, fiable et responsable pour l'ensemble du syndicat.

Conclusion

La CCPA représente **24 % de la population d'Organom**. Ses délégués sont co-gestionnaires du syndicat. S'opposer aujourd'hui à un projet voté démocratiquement, en s'appuyant sur des chiffres inexacts, revient à mettre en péril l'équilibre financier du territoire pour les deux prochaines décennies. Ne rien faire, c'est condamner les habitants à payer le prix fort demain.

Souh